



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 155 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport du Secrétaire général**

Additif

1. Depuis le précédent additif (A/57/99/Add.1) au rapport du Secrétaire général sur cette question, un autre rapport a été reçu d'un État en application du paragraphe 11 de la résolution 55/149 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2000. On trouvera ci-après les informations pertinentes concernant ce rapport.

Rapports reçus des États en application du paragraphe 11 de la résolution 55/149 de l'Assemblée générale

2. L'Ukraine a présenté un rapport, daté du 10 septembre 2002, se référant à un incident survenu le 29 août 2002 et touchant l'ambassade d'Ukraine au Brésil. Le rapport est ainsi libellé :

À la date susmentionnée, à 14 h 20, heure locale, trois individus sont entrés dans les locaux de l'ambassade d'Ukraine. Ils ont blessé un diplomate, volé une somme de 2 147 reais brésiliens et causé des dégâts matériels.

Le Brésil a pris des mesures temporaires pour renforcer la protection et la sécurité des locaux de l'Ambassade.

* A/57/150.

** Le présent additif rend compte des rapports reçus par le Secrétaire général après la date limite du 15 mai 2002.

